CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 AVRIL 2022

<u>Présent-es</u>: Mmes Monique MARTIGNAC, Céline PUECH, Yvette DELPRAT BALLARIN et Mrs Laurent DELPRAT, René FAURE, Jean-Luc MALGOUZOU, Jean-Marc CHARTROUX, Arnaud DELBOS

Absent-e-s excusé-e-s: Françoise KLUSKA, Jean-Michel CASTAGNE, Sébastien DEVEZ

Secrétaire de séance : René FAURE

08A Compte Administratif 2021 Commune

Madame le Maire présente le compte administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat à affecter au 01.01.2022	150.161,74€
Report fonctionnement exercice 2020	101.590,12€
Excédent de fonctionnement de l'exercice	48.571,62€
Recettes de l'exercice 2021 :	<u>177.591,78€</u>
Dépenses de l'exercice 2021 :	- 129.020,16€

INVESTISSEMENTS

Dépenses de l'exercice 2021	- 338.088,50€
Recettes de l'exercice 2021	334.868,85€
Déficit d'investissement de l'exercice	-3.219,65€
Report déficit investissement 2020	- 165.411,36€
Déficit investissement à reporter en 2022	-168.631,01€
Restes à Réaliser Dépenses au 31.12.2021	- 64.520,07€
Restes à Réaliser Recettes au 31.12.2021	<u>141.384,00€</u>
Besoin de financement en 2022	91.767,08€

Après que Madame le Maire se soit retirée Monsieur René FAURE 1er adjoint, assure le délibéré et soumet le compte administratif au vote.

VOTES:

Abstention :00 Contre :00 Pour 7

09A Compte Administratif 2021 Service des Eaux

Madame le Maire présente le compte administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice 2021	<u>38.186,48€</u>
Dépenses de l'exercice 2021	-31.212,48€

Résultat de fonctionnement de l'exercice 6.974,00€

Report de fonctionnement exercice 2020 53.536,28€ Résultat à affecter au 01.01.2022 60.510,28€

INVESTISSEMENTS

Résultat d'investissement de l'exercice	-11.308,13€
Recettes de l'exercice 2021	+ <u>9.612,00</u> €
Dépenses de l'exercice 2021	- 20.920,13€

Excédent d'investissement reporté de 2020 + <u>1.843,00€</u> Reste à réaliser - 10 000.00€

Excédent d'investissement à reporter en 2022 -19.465,13€

Après que Madame le Maire se soit retirée Monsieur René FAURE 1er adjoint, assure le délibéré et soumet le compte administratif du Service des Eaux au vote :

VOTES:

Abstention: 00 Contre: 00 Pour: 7

10 Compte de Gestion 2021 Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de la Commune,

Suite à l'approbation du compte administratif 2021,

Déclare que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2021, dressé par Madame GOYETCHE, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11 Compte de Gestion 2021 Service des Eaux

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion du Service des Eaux,

Suite à l'approbation du compte administratif 2021

Déclare que le compte de gestion du Service des Eaux pour l'exercice 2021, dressé par Madame GOYETCHE, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 Affectation du résultat 2021 Commune

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif voté ce jour, Considérant d'une part les résultats de fonctionnement et d'autre part le besoin de financement de la section d'investissement selon le tableau ci-dessous,

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Report 2020	Report 2020	-
101.590,12€	165.411,36€	
Résultat de Gestion 2021	Gestion 2021	-
48.571,62€	3.219,65€	
Total	RAR dépense	-
150.161,74€	64.520,07€	
Report à nouveau fonctionnement	RAR recette	+
58.394,66€	141.384,00€	
Affectation Investissement 2022	Besoin de financement total	
91.767,08€	91.767,08€	

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 Investissement:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

91.767,08€

Ligne 002:

Résultat de fonctionnement reporté en 2021 (R002) :

58.394,66€

13 Affectation du résultat 2021 Service des Eaux

Madame le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rappel du compte administratif voté ce jour, Considérant d'une part les résultats de fonctionnement et d'autre part le besoin de financement de la section d'investissement selon le tableau ci-dessous,

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Report 2020	Report 2020	+
53.536,28€	1.843,00€	
Résultat de Gestion 2021	Gestion 2021	-
6.974,00€	11.308,13€	
Total	Report investissement	-
60.510,28€	9 465.13€	
A affecter à l'investissement -	Reste à réaliser	-
19 465.13€	10 000.00€	
A reporter	Besoin de financement total	
41 045.15€	19 465.13€	

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 Investissement:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

19.465.13€

Ligne 002:

Résultat de fonctionnement reporté en 2021 (R002) :

41.045.15€

14 Budget Primitif 2022 Commune

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

→FONCTIONNEMENT : 236 053.46€

→INVESTISSEMENT : 409 794.08€

Madame le Maire donne les informations complémentaires suivantes : (pour les principales)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pas de changement notoire tant au niveau dépenses/recettes/années précédentes

Dépenses : 162 053.46€ (hors virement de 74 000.00€ à la section de fonctionnement)

- ➤ Entretien bâtiment + 22 000.00€/budget 2021 dont :
 - o Gouttières bâtiment marie : 5 069.00€
 - o Réfection cage escalier bâtiment mairie : 9 500.00€
 - o Aménagement local sous salle des fêtes : 5 700.00€
- Personnel: agent embauché au 01/07/2021 + divers (+ 6 000.00€)
- Voirie : transfert entretien complet voirie à CAUVALDOR ⊕+3 500.00€)
- ➤ Organismes de regroupement école ⊗ 4 000.00€)

Recettes: 176 658.12€ (hors report de 58 394.66€ des exercices antérieurs)

> Stabilité voire légère augmentation des recettes (sans augmentation des taux/commune)

SECTION D'INVESTISSEMENTS (Mesures Nouvelles)

Dépenses

Achat terrain et création atelier : 85 000.00€
 Adressage : 18 800.00€

Recettes

Réalisation d'un emprunt de : 60 000.00€ (aide au financement Maison du Bourg)

 Attente notification subventions investissements sollicitées (Atelier, Adressage, Maison du Bourg)

<u>Montant capital restant dû au 31.12.2021</u> : 43 904.31 € (emprunt travaux presbytère)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à procéder au vote du budget 2022

CONTRE : 00 ABSTENTION : 00 POUR : 08

15 Budget Primitif 2022 Service des Eaux

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 du Service des Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement 75 600.15€ (dont virement 27 000.00€ investissement)

Section d'Investissements 59 849.13€

Elle précise que pour l'année 2022

Fonctionnement (Dépenses)

➤ Ce budget remboursera à hauteur de 8.000€ les frais de gestion (secrétariat et autres) assumés par le budget principal de la commune,

➢ Il est tenu compte d'éventuelles augmentations de charges liées à l'accroissement du nombre analyses effectuées sur ordre de l'Agence Régionale de Santé.

Fonctionnement (Recettes)

- ➤ Le prix du m3 d'eau reste inchangé 1€
- Le prix du premier compteur reste inchangé à 92€
- Le prix du 2^{ème} compteur reste inchangé à 46€

Investissements (Dépenses)

Montant variable selon les demandes de raccordement des particuliers.

Investissements (Recettes)

La section est équilibrée par un virement de 27 000.00€ de la section de fonctionnement, une affectation de 19.465.13€ de la section de fonctionnement et des 13.384.00€ d'amortissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à procéder au vote de ce budget :

CONTRE: 00 ABSTENTION:00 POUR:08

16 Subventions Associations

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu plusieurs demandes d'associations sollicitant une subvention aux fins de soutenir leurs actions.

Le Conseil Municipal, après les avoir examinées, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2022

Hand Ball Club de Saint-Céré	300.00€
Association Chasse St Jean Lagineste	200.00€
Amicale des Donneurs de Sang	50.00€
ADIL	50.00€
Saint-Céré Rugby	100.00€
Elan Marivalois	60.00€
Association Amicale des Parents d'Elèves	100.00€
de l'école d'Aynac	
Deux Mains pour Demain	100.00€

Donne tout pourvoir à Madame le Maire au fins d'appliquer la présente décision.

17 Solidarité population ukrainienne

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Saint-Jean-Lagineste tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Saint-Jean-Lagineste souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, et s'inscrire dans l'élan de solidarité internationale qui se met en place. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

-Faire un don d'un montant de 500.00€ à la Protection civile (Fédération nationale de la Protection civile – 14 Rue Scandicci – 93500 PANTIN

Après en avoir délibérer, le conseil municipal de Saint-Jean-Lagineste décide :

-D'apporter son soutien aux victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

Don d'un montant de 500.00€

Auprès de la Protection civile (Fédération nationale de la Protection civile – 14 Rue Scandicci – 93500 PANTIN : IBAN FR76 1027 8005 9800 0201 684 – BIC CMCIFR2A (titulaire : FNPC Tour Essor)

D'autoriser Mme le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

18 Taux d'imposition 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 16 de la loi finances pour 2020 les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III des l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Pour information elle rappelle les taux applicables l'année 2021 :

Foncier bâti = 36.08 % Foncier non bâti = 117.99

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, compte tenu de la situation que vit notre pays eu égard à la guerre en Ukraine notamment qui aura des conséquences sur le budget des familles de ne pas augmenter les taux communaux applicables aux Taxes Foncières Bâti et Non Bâti pour l'année 2022.

Vote Taux 2022 par la commune

Taxe Foncière (Bâti) 36.08% (inchangé)
Taxe Foncière (Non Bâti) 117.99% (inchangé)

20 Tarif salle des fêtes

Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'utilisation de la salle polyvalente récemment remise à neuf et propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la location qui ne l'ont pas été depuis le 10 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Approuve le modèle de convention d'utilisation de la salle polyvalente,
- Fixe les tarifs de location pour les réservations confirmées à partir de ce jour 8 avril 2022 comme suit :

	Habitants de St- Jean- Lagineste	Extérieurs A la commune	Associations à but non lucratif	Associations organisant des manifestations payantes	Cours Séances privées 1H/semaine	Cours Séances privées 2Hsemaine	Caution* Habitants Extérieurs Manifestations Payantes
Du Lundi- au Vendredi/jour	25€	50€	25€	, ,			NON
Trimestre					50€	80€	NON
Week-end*	200€	350€	50€	200€			1000€
Jours Fériés Samedi ou dimanche	100€	200€	25€	100€			1000€

^{*}Le week-end s'entend du vendredi 14H au lundi 9H (au-delà facturation journée(s) supplémentaire(s))

Ce tarif comprend la cuisine équipée + vaisselle nécessaire + chauffage + chariot ménage et fournitures d'entretien.

Les chèques (location et caution) sont à donner à la remise des clefs.